



AMB Assurances SA

Vos prestations d'assurance- maladie en un coup d'œil

groupe mutuel

Votre assurance obligatoire des soins auprès d'AMB Assurances SA

Proche de vos intérêts, AMB Assurances SA vous fait bénéficier, ainsi qu'aux membres de votre famille, de primes très attractives pour l'assurance obligatoire des soins, qui vous garantit une couverture de base des frais de santé.

Votre assurance de base prend en charge les principales démarches dans le monde médical en cas de maladie, de maternité ou d'accident, telles que notamment:

- examens, soins ambulatoires ou à domicile et traitements médicaux;
- médicaments et examens de laboratoire prescrits par un médecin;
- séjours hospitaliers, en division commune, dans votre canton de domicile.

Franchises à option

Vous participez aux coûts engendrés par les prestations médicales et hospitalières par le biais de la franchise et d'une quote-part annuelle de 10% (sauf cas particuliers).

Modèles alternatifs PrimaCare et SanaTel

PrimaCare et SanaTel sont des modèles d'assurance obligatoire des soins (AOS) proposés par AMB Assurances SA. En optant pour l'un de ces modèles, vous évitez des consultations inappropriées et bénéficiez d'une réduction de prime par rapport au modèle standard de l'AOS.

En choisissant PrimaCare, vous acceptez de consulter en priorité votre médecin de famille avant toute consultation auprès d'un autre fournisseur de prestations. Votre médecin de famille vous prend en charge et vous oriente, si nécessaire, vers un autre médecin.

Avec SanaTel, vous acceptez de téléphoner prioritairement, en cas de problème de santé, au centre de conseils médicaux de notre partenaire Medi24, atteignable 24h/24 7j/7. Medi24 vous fournit gratuitement une recommandation sur les étapes suivantes du traitement mais vous restez libre des démarches à entreprendre.

Au-delà de la franchise dite ordinaire (CHF 0.– pour les enfants, CHF 300.– pour les adultes), vous pouvez opter pour une franchise à option et bénéficier d'une réduction de votre prime d'assurance obligatoire des soins.

Franchises à option possibles

Pour les enfants



CHF 100.–

CHF 200.–

CHF 300.–

CHF 400.–

CHF 500.–

CHF 600.–

Pour les adultes



CHF 500.–

CHF 1000.–

CHF 1500.–

CHF 2000.–

CHF 2500.–

Global AMB

Une assurance sur mesure

L'assurance Global AMB, créée en partenariat avec le Groupe Mutuel Assurances GMA SA, prévoit des prestations étendues et indispensables qui complètent idéalement l'assurance obligatoire des soins. En choisissant l'option «médecines alternatives», vous élargissez votre couverture aux thérapies naturelles. Un rabais pour absence de prestations est accordé aux assurés qui ne sollicitent pas l'assurance complémentaire Global AMB. Ainsi, en adoptant une attitude de consommation responsable, vous pouvez faire des économies de primes significatives.

Les familles bénéficient également de rabais de combinaisons substantiels en faveur de leurs enfants, gages de la réelle politique familiale d'AMB Assurances SA.

Les conditions d'octroi du bonus figurent dans l'Aperçu des assurances complémentaires selon la LCA.

Prestations Global AMB

Type de prestations	Assurance obligatoire des soins (LAMal)	Global AMB
Hospitalisation en Suisse	division commune d'un hôpital répertorié jusqu'à concurrence du tarif du canton de résidence de l'assuré	division commune dans toute la Suisse
Frais d'accompagnement hospitalier		CHF 600.- / année civile
Libre choix du médecin	canton de domicile ou lieu de travail	90% des suppléments de tarif, illimité, dans toute la Suisse
Médicaments limités	selon la liste des spécialités LS	90%, prescriptions illimitées
Médicaments hors-liste		90%, prescriptions illimitées
Cures thermales en Suisse	CHF 10.- /jour, max. 21 jours/année civile	CHF 80.- /jour, max. CHF 800.- /année civile
Cures de convalescence suite à une hospitalisation		CHF 50.- /jour, max. 30 jours/année civile
Aide à domicile		max. CHF 80.- /jour, max. CHF 800.- /année civile
Lunettes et verres de contact	enfants CHF 180.- /année civile (jusqu'à 18 ans révolus)	- adultes CHF 200.- chaque 3 ans - enfants jusqu'à 18 ans CHF 200.- chaque année
Moyens auxiliaires	selon liste des moyens et appareils (LiMA)	90%, max. CHF 1000.- /année civile
Stérilisation volontaire		90%, au plus 3 jours en cas d'hospitalisation
Correction des oreilles		90%
Traitement dentaire	maladies du système de la mastication et accidents dentaires traités par un médecin-dentiste	50%, max. CHF 1000.- /année civile (jusqu'à 18 ans révolus)
Soins d'orthopédie dento-faciale		50%, max. CHF 12000.- (jusqu'à 20 ans révolus)
Psychothérapeutes non médecins et psychologues indépendants		CHF 40.- /séance, max. CHF 800.- /année civile
Frais de transport	50%, max. CHF 500.- /année civile	max. CHF 5'000.- /année civile
Opérations de recherches et de sauvetage	50%, max. CHF 5000.- /année civile	max. CHF 50'000.- /année civile
Deuxième avis médical		90%, illimité
Vaccins	cas particuliers selon la LAMal (en Suisse uniquement)	90%, max. CHF 150.- /année civile
Tests préventifs (Elisa ou HIV)	cas particuliers selon la LAMal	CHF 50.- /année civile
Check-up	cas particuliers selon la LAMal	90%, illimité (une fois tous les trois ans)
Contrôle dentaire annuel		CHF 75.- /année civile
Conseils diététiques	cas particuliers selon la LAMal	CHF 50.- max./séance (max. 3 conseils sur une période de 3 ans)
Examens gynécologiques préventifs	selon la LAMal	90%, nombre d'examen illimité, en sus de la LAMal
Échographies et mammographies	selon la LAMal	90%, nombre d'examen illimité, en sus de la LAMal
Indemnité unique d'allaitement		CHF 100.- /enfant
Promotion Santé: école du dos, désintoxication du tabac et alcool		50%, max. CHF 500.- /année civile
Traitements médicaux d'urgence à l'étranger	max. deux fois le tarif du canton de domicile en Suisse	max. CHF 100'000.- /année civile
Groupe Mutuel Assistance	selon les limites fixées par les conditions générales d'assurance du Groupe Mutuel Assistance	assistance, encadrement et rapatriement en cas d'urgence médicale en voyage et à l'étranger
Option «médecines alternatives»	(si la police le prévoit expressément)	Jusqu'à CHF 10'000.- /année civile, franchise CHF 230.- /an dès 19 ans
Médecines alternatives	cas particuliers selon la LAMal	CHF 75.- max./séance
Médicaments de médecine alternative		90%

Vos assurances complémentaires

À la hauteur de vos exigences

L'assurance des soins complémentaires Global AMB se combine de manière idéale avec la palette des assurances du Groupe Mutuel Assurances GMA SA.

Pour votre famille

Premium

L'assurance à la hauteur de vos exigences

Premium vous offre une couverture complète et généreuse pour les soins ambulatoires, les mesures de prévention et des prestations inédites pour vos dépenses courantes. De plus, vous profitez d'un rabais avantageux sur la prime de vos enfants si au moins un des parents a souscrit à Premium

Dentaire plus

Assurance des soins dentaires

L'assurance des soins Dentaire plus (DP) prend en charge les soins dentaires et d'orthodontie ainsi que les frais de laboratoire, chez l'adulte et l'enfant, de la manière suivante:

- DP1: 75% des frais, max. CHF 1000.-/année;
- DP2: 75% des frais, max. CHF 3000.-/année;
- DP3: 75% des frais, max. CHF 15000.-/année.

ProVista

Capital en cas d'invalidité/décès à la suite d'un accident

ProVista vous protège contre les conséquences d'une invalidité ou d'un décès, suite à un accident. Vous disposez d'un capital qui vous permet, par exemple, d'assurer les frais de transformation de votre domicile, l'achat d'un véhicule équipé, en cas d'invalidité, ou qui garantit à vos proches une sécurité financière en cas de décès.

Optimum

Une couverture optimale en toutes circonstances

Une assurance complémentaire sur mesure idéale pour les personnes qui souhaitent bénéficier d'une large palette de prestations, comme les médecines douces, les médicaments, et les lunettes ainsi que différentes mesures de prévention

Legis

Gamme d'assurances de protection juridique

La gamme d'assurances de protection juridique Legis se décline en quatre modules combinables selon vos besoins, pour vous aider à mieux connaître et à faire valoir vos droits:

- Legis^{STADA}: vous soutient en cas de démêlés relatifs à la mobilité et à la circulation routière.
- Legis^{PRIVA}: que vous soyez employé, locataire, propriétaire ou consommateur, la couverture Legispriva vous garantit le respect de vos droits.
- Legis^{STADO}: cumule les prestations de nos produits Legis^{STADA} et Legis^{PRIVA}.
- Legis^{SANA}: défend vos intérêts en cas de litiges avec le corps médical ou toute autre institution médicale.

Pour vous

Assurance d'hospitalisation

Cette assurance vous propose une couverture accrue pour les prestations stationnaires non couvertes par l'assurance obligatoire des soins, en division mi-privée et privée en Suisse ou dans le monde entier.

H-Capital

Capital en cas d'hospitalisation

Une hospitalisation peut engendrer de nombreuses dépenses imprévues comme, par exemple, l'engagement d'une aide ménagère ou d'une garde d'enfant ainsi que des frais de déplacement pour vos proches. H-Capital vous permet de vous prémunir contre ces désagréments en vous assurant un capital en cas d'hospitalisation pour faire face aux conséquences économiques de votre séjour hospitalier, entre CHF 300.- et CHF 3500.-/année.

ActiVita

Assurance accident dès 19 ans, valable dans le monde entier

Grâce à la couverture en cas d'accident ActiVita, vous profitez de prestations de premier choix, comme le confort d'une chambre privée, la prise en charge des frais de gardiennage du domicile, une assistance téléphonique 24 h sur 24, le remboursement d'un abonnement de sport. ActiVita prend également en charge les accidents dus aux sports à risque.

Pour vos enfants

Acrobat

Assurance accident des 0-18 ans

L'assurance Acrobat se décline en trois niveaux de couverture à choix vous permettant de garantir à votre enfant une protection étendue afin de faire face aux conséquences financières d'un accident (frais médicaux et capitaux en cas d'invalidité et de décès).

KidsProtect

0-17 ans

Cette couverture, unique en Suisse, propose un revenu d'appoint sous la forme d'une rente mensuelle de CHF 4000.-, versée aux parents dès le début du traitement du cancer de leur enfant.

Dentaire plus-Kids

Assurance des soins dentaires 0-18 ans

La couverture Dentaire plus-Kids (DPO) couvre exclusivement les traitements d'orthodontie prodigués aux enfants de 0 à 18 ans, à hauteur de 75% des frais, max. CHF 15000.-/année.



Scannez et découvrez notre structure juridique

www.groupemutuel.ch/structure

groupemutuel

AMB Assurances SA

Route de Verbier 13 - 1934 Le Châble
058 758 60 70 / info@amb-assurance.ch